



CAPD DU 16 octobre 2014
DECLARATION PREALABLE
Matthieu DROUHIN

Madame la Directrice Académique de l'Éducation Nationale,

Le SE-Unsa a accueilli favorablement la consultation sur le projet du nouveau socle commun et sur les programmes de l'école maternelle. Il était important que les enseignants puissent s'en saisir et donner leur avis.

Le SE-Unsa a toujours soutenu l'idée d'un socle commun de compétences garanti à tous les élèves, malgré les errements du LPC. L'enjeu est réel, il s'agit ni plus ni moins de fixer un cap pour notre École et un cadre de travail pour les prochaines années. Le socle commun étant défini, selon la loi d'orientation de 2013, comme le principe organisateur de la scolarité obligatoire, l'avis des enseignants est primordial.

Néanmoins, le projet de socle commun du Conseil Supérieur pour les Programme ne nous paraît pas en mesure de répondre aux défis posés à l'École du XXI^{ème} siècle, ni en mesure de répondre aux difficultés posées par la mise en œuvre du socle commun de 2006. Le SE-Unsa a d'ailleurs fait des propositions à l'adresse du CSP.

Pour ce qui est de la consultation sur les programmes pour la maternelle. L'objectif d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun est poursuivi. C'est dès l'école maternelle qu'il importe de s'attaquer aux inégalités de réussite scolaire. Il nous semble, au SE-Unsa, que les propositions vont dans la bonne direction en insistant sur l'équilibre entre apprentissage et développement personnel, en valorisant la recherche et le tâtonnement, et en développant une approche de l'évaluation au service de l'apprentissage. Mais c'est bien à chaque enseignant, professionnel expérimenté et expert, de donner un avis éclairé sur ce projet en s'appuyant sur une réflexion collective avec ses collègues du cycle 1. Le SE-Unsa revendique la scolarisation obligatoire à 3 ans.

En ce qui concerne les personnels, l'enquête que le SE-Unsa a mené auprès des collègues concernant l'articulation vie professionnelle et vie personnelle est éloquente. Bon nombre d'enseignants disent qu'elle n'est pas facile à gérer, surtout en début de carrière, pour les moins de 40 ans et pour les femmes en particulier. De plus, 45% de leur entourage ne comprend pas forcément leurs contraintes professionnelles. Les horaires auxquels se tiennent les réunions posent problème de manière très significative aux personnels. La sphère privée est la variable d'ajustement pour réguler les contraintes professionnelles. Cela ne peut être sans incidence sur le bien être au travail et sur la satisfaction professionnelle. A ce titre, on ne peut que comprendre la grogne des enseignants du REP+ de Chenôve. Les

heures de formation et de concertation positionnées toutes hors temps devant élèves se surajoutent aux autres réunions institutionnelles.

Pour rester dans le thème des REP et des conditions de travail, la perspective de voir sortir de l'éducation prioritaire les Grésilles et Echenon est un véritable coup de massue pour les collègues. Les difficultés y sont indéniables et l'incompréhension totale. Leurs conditions d'exercices ne se sont pas améliorées ces dernières années et le projet de carte de l'éducation prioritaire en Côte d'Or est un abandon et une non reconnaissance de leur travail. Tout ceci au détriment de leurs élèves.

En ce qui concerne l'ordre du jour et la formation initiale, le SE-Unsa est intervenu directement auprès de la ministre et du comité de suivi de la réforme de la formation. Depuis la rentrée, la réforme de la formation est confrontée à sa mise en œuvre concrète avec la première année de formation en alternance. Lors du comité de suivi de la réforme d'une part, de sa rencontre avec la ministre le même jour d'autre part, le SE-Unsa a listé les problèmes, demandé de réguler et dépasser les difficultés au plus vite. La Côte d'Or n'est pas épargnée. (+ voir annexe1)

Pour ce qui est de la formation continue, notre enquête montre que les enseignants sont avides de formations régulières, que le travail en équipe est important et qu'ils recherchent des nouvelles façons de travailler avec leurs élèves. Il en ressort également qu'il faut penser autrement la formation continue et qu'elle réponde d'avantage aux besoins du terrain.

Que penser alors de la formation continue proposée dans notre département. Depuis plusieurs années déjà, le nombre de stages à candidatures individuelles avait fortement diminué à mesure que le budget alloué s'amenuisait. Cette année toutes les offres du PAF sont à public désigné et le SE-Unsa ne peut s'en satisfaire.

Nous avons conscience que les stagiaires M2 ne peuvent pas remplacer nos collègues comme l'année dernière. Cependant, il existait, il y a peu dans le département une brigade formation continue qui a été démantelée. Les postes ont été transformés en brigade de circonscription. Nous avons demandé à l'époque si ces collègues conserveraient leurs missions de remplacement formation continue. On nous avait répondu par l'affirmative. Pourquoi ce choix n'a pas été fait en Côte d'Or. D'autres départements ont maintenu une offre de stages à candidature individuelle.

Pour le SE-Unsa, la formation continue est une dimension obligatoire du métier d'enseignant. Elle doit être de proximité et accessible à tous. Elle est aujourd'hui totalement insuffisante. C'est un devoir impératif pour l'État employeur, de consacrer les moyens nécessaires à l'exercice de ce droit. La formation continue des enseignants et des personnels d'éducation relève de la mission de l'Éducation nationale.

Le syndicat revendique que chaque enseignant participe obligatoirement au moins à une semaine de stage en moyenne par an, tout au long de sa carrière quelle que soit sa fonction. Pour cela, les moyens de remplacement suffisants sont nécessaires.